

Sujet : PC 018 159 24 A0003 - photovoltaïque - Nançay

De : dsae-dircam-sdrcam-nord-envaero.chef.fct (par AdER) <dsae-dircam-sdrcam-nord-envaero.chef.fct@intradef.gouv.fr>

Date : 29/08/2024 à 08:12

Pour : PIGEAT Vincenza - DDT 18/SAT/BDSP/Site de Bourges <vincenza.pigeat@cher.gouv.fr>, "emzd-rennes-urb.trait.fct@intradef.gouv.fr" <emzd-rennes-urb.trait.fct@intradef.gouv.fr>

Madame,

Le projet photovoltaïque sur le territoire de la commune de Nançay (18) transmis par courriel en date de ce jour, ne présente pas une gêne avérée pour les armées du point de vue aéronautique.

Dans l'éventualité où ce projet subirait des modifications postérieures au présent courrier, il devra systématiquement faire l'objet d'une nouvelle consultation.

Ce document est établi sur la base des critères actuellement pris en compte par le ministère des armées et des informations recueillies à ce stade de la consultation. Il tient compte de la réglementation et des contraintes en vigueur au jour de l'étude.

Enfin, en ce qui concerne les immeubles militaires et les servitudes d'utilité public relevant du ministère des armées, le projet ayant une hauteur inférieure à 50 mètres, il devra également recueillir l'avis de l'état-major de la zone de défense de Rennes – EMZD RNS/DES/BSI/URB - Quartier Margueritte – BP 20 - 35998 Rennes Armées, en copie de ce courriel.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de notre considération distinguée.



Division Environnement Aéronautique – Section Etudes
DSAE / DIRCAM / SDRCAM-NORD

SDRCAM Nord – Site Mailloux
Base aérienne 705 – Cinq Mars la Pile – RD 910
37076 TOURS CEDEX 02



dsae-dircam-sdrcam-nord-envaero.chef.fct@intradef.gouv.fr

De : PIGEAT Vincenza - DDT 18/SAT/BDSP/Site de Bourges <vincenza.pigeat@cher.gouv.fr>

Envoyé : jeudi 29 août 2024 08:05

À : dsae-dircam-sdrcam-nord-envaero.chef.fct <dsae-dircam-sdrcam-nord-envaero.chef.fct@intradef.gouv.fr>

Objet : Pour avis PC 018 159 24 A0003

Bonjour,

Je vous prie de trouver ci-joint pour avis le PC 018 159 24 A0003 sur la commune de Nançay.
Sans réponse de votre part dans un délai de 2 mois, votre avis sera réputé donné favorable.

Vous en souhaitant bonne réception,

Cordialement

--

Vincenza PIGEAT
Instructrice ADS
Service Accompagnement des Territoires
Bureau Droit des Sols et Publicité (BDSP)

6 Place de la Pyrotechnie - 18019 BOURGES